



Taxe d'habitation jamais payée

Par **diminousun**, le **29/12/2014** à **13:35**

Bonjour à tous et à toutes.

J'ai fini mes études en 2013 (mémoire rendu en fin d'année dernière) avec un stage de fin d'étude de septembre 2012 à mars 2013.

Toutes mes autres expériences professionnelles d'auparavant étaient des stages dans le cadre de mes études rémunérés 1/3 du smic.

Depuis juillet 2013, j'ai commencé un interim de deux mois puis la boîte pour laquelle je travaillais m'a fait un cdi.

M'étonnant de n'avoir rien reçu niveau impôt, j'ai cherché sur internet mais ça me semble confus.

Alors avec ce que j'ai gagné en 2013, je ne pense pas être redevable d'un quelconque impôt sur le revenu (j'ai fait une simulation, j'ai le droit à 800€ de prime pour l'emploi). Est-ce que si je fais ma déclaration de revenus maintenant (donc pour 2013), et que je l'envoie, est-ce trop tard?

Je ne suis pas connu de l'administration fiscale, n'ayant jamais déclaré mes revenus auparavant.

Autre question qui m'embête. Je suis hébergé à titre gratuit par ma soeur dans un appartement acheté par mon grand père il y a 15 ans. Aucun soucis sur la taxe foncière que je paie en septembre chaque année (en compensation du fait que je ne paie pas de loyers... Petit arrangement familial). Par contre je n'ai jamais rien reçu pour la taxe d'habitation, ma soeur n'en a jamais payé d'ailleurs (elle occupait le logement avant moi, j'y suis arrivé en 2007). Je ne savais pas que quand on était propriétaire il fallait quand même payer cette taxe

:/ Nul n'est sensé ignorer la loi me répondra t-on.

Alors qu'est-ce que je dois exactement? De 2007 à mi 2013 étant étudiant, logé à titre gratuit et n'ayant eu aucune activité rémunérée (hormis stage et bourse)? la taxe d'habitation est rétroactive? Sur combien d'années peut-on revenir en arrière???

De plus là si je déclare mes revenus, je vais forcément devoir faire figurer une adresse? L'administration fiscale va faire le lien entre mon adresse et le fait qu'il n'y ait pas eu de taxe d'habitation payée depuis longtemps?

Ma soeur vend cet appartement mi janvier. Va t'on lui demander de payer ces taxes d'habitation?

Merci d'avance aux lecteurs et aux futures réponses. Cordialement,

Par **diminousun**, le **30/12/2014 à 09:37**

Merci d'avance aux personnes qui me liront et me répondront.

Ce qui m'embête, c'est qu'avec ma déclaration de revenus ,on me demande un papier qui justifie de mon adresse précédente (soit un bail, soit un papier rempli par ma soeur disant qu'elle m'a hébergé gratuitement). Je lui ai fait remplir, ça indique que j'y suis depuis janvier 2008. J'ai peur qu'on me demande des arriérés importants. 500€ * X années...

Sur combien d'années les impôts peuvent revenir en arriere??? 5 ans? 10 ans?

Y'a t'il une exonération pour les étudiants, qui n'ont que comme seul revenu une indemnité de stage?

Dois-je fournir des justificatifs (droit à la bourse, certif de scolarité, bulletin de paie en stage,...)???

Vous me conseillez donc d'attendre mi janvier et d'avoir ma nouvelle adresse pour aller rendre ma déclaration de revenus 2013?

Merci